

L'emploi des femmes n'est pas une variable d'ajustement pour le budget de l'État

Collectif

En 2024, la Cour des Comptes préconisait d'allonger le congé maternité pour réduire la demande d'accueil des enfants en crèche. Une mesure qui va à l'opposé d'une politique pour l'égalité, estime un collectif de féministes.

Dans son rapport de décembre sur la politique d'accueil du jeune enfant, la Cour des Comptes recommande de développer « *la garde parentale, moins onéreuse pour les finances publiques* » que la création de places d'accueil et elle préconise d'allonger le congé de maternité pour réduire la demande d'accueil. Le congé de paternité, lui, n'est pas évoqué.

Le coût en termes de parcours professionnel qui est lié à la parentalité pèse sur les femmes et explique en partie les inégalités professionnelles entre femmes et hommes, comme l'a montré Hélène Périvier qui parle du « *risque maternité* ». Si le congé maternité est évidemment nécessaire, il reste néanmoins un frein à la carrière. Tant que ce n'est pas réglé, son allongement ne ferait qu'accroître les discriminations et il ne peut pas être vu comme positif pour les femmes. Il est indispensable de considérer la situation dans sa globalité.

Proposer d'allonger le congé maternité en oubliant le congé paternité va à l'opposé d'une politique pour l'égalité et pour l'investissement des hommes auprès des enfants dès leur naissance. Alors qu'un tiers des pères ne prennent toujours pas leur congé paternité (même si cette proportion a encore un peu diminué depuis 2013¹), une proposition progressiste serait d'une part de rendre ce congé obligatoire, comme l'est en grande partie le congé maternité, cette disposition permettant d'éviter une éventuelle pression patronale pour y renoncer. D'autre part, ce serait d'allonger ce congé paternité, voire le rendre égal au congé maternité comme l'a fait l'Espagne en 2021 en accordant à chacun des parents 16 semaines de congé, non transférables. Depuis, les études ont montré que les

Espagnols prennent massivement ce congé, initiant un réel changement culturel.

Alors que le président Macron a annoncé début 2024 vouloir relancer la natalité, refuser de créer des places d'accueil est tout sauf rationnel : elles sont déjà en nombre très insuffisant et la difficulté pour trouver un mode de garde est l'une des raisons identifiées pour expliquer la baisse de la natalité. La disponibilité de modes d'accueil de la petite enfance constitue un enjeu crucial pour les femmes, plus encore pour les mères monoparentales, pour assurer leur droit à l'emploi et leur autonomie. Il faut donc cesser de considérer les femmes comme une variable d'ajustement qu'on peut attirer sur le marché du travail ou renvoyer au foyer au gré de considérations budgétaires.

Créer des places d'accueil en nombre suffisant constitue un enjeu également pour les enfants. Il existe aujourd'hui de fortes inégalités d'accès selon le territoire et selon les revenus. En 2021, à peine 50 % des enfants de moins de trois ans ont un mode d'accueil formel. Les objectifs affichés de créations de places se succèdent, et même minimalistes, ne sont pas réalisés : sur la période 2018-2022, seule la moitié des 30 000 places prévues ont été créées². En avril 2023, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sonne l'alarme sur la dégradation de la qualité d'accueil des enfants, les risques de maltraitance – similaires à ce qui a été observé dans les établissements pour personnes dépendantes – et les risques sur la sécurité des enfants ! L'obsession de la rentabilité dans les groupes de crèches privées se fait au détriment des enfants, et les conditions de travail très dégradées aggravent la pénurie de personnel. Pas moins de trois

¹ Drees, Études et résultats, juillet 2023.

² Fédération française des entreprises de crèches.

livres³ consacrés l'an dernier aux crèches du secteur privé lucratif en présentent un constat effrayant.

Il est urgent de se préoccuper de la qualité de l'accueil des enfants, des conditions de travail des personnels de ce secteur et plus globalement de se soucier de l'accès à l'emploi des femmes. Ce sera bénéfique pour la société entière. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'organisation de l'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans – aussitôt qualifiée de service public de la petite enfance – est transférée aux communes... mais en attente des moyens alloués à cette mission ! Alors qu'en 2022, E. Macron avait annoncé vouloir faire de l'enfance une priorité, la mention de l'enfance a disparu des attributions des ministères de son dernier gouvernement...

Un véritable service public de la petite enfance, revendication de longue date des associations féministes, pourrait regrouper différents modes de garde avec une priorité aux crèches publiques à but non lucratif. Ces structures collectives sont en effet reconnues comme offrant la meilleure qualité d'accueil pour l'enfant, y compris l'intégration plus facile pour les enfants dont la langue d'origine n'est pas le français. Le relèvement du taux d'encadrement dans les crèches, la formation de personnels qualifiés, bien rémunérés, contribueraient à la revalorisation de la filière et à l'attractivité du métier, pour les femmes comme pour les hommes. Cela initierait un cercle vertueux de créations d'emplois de qualité répondant aux besoins sociaux, de socialisation et bien-être des enfants et, pour prendre en compte les motivations budgétaires, également de rentrées de cotisations sociales et de recettes fiscales.

La prise en charge égalitaire de l'enfant par les deux parents serait aussi favorisée par la refonte du congé parental. Sur ce point, la Cour des comptes propose d'en revaloriser l'indemnisation et de le raccourcir, ce qui va dans le bon sens, mais une condition doit y

être ajoutée concernant son partage à égalité entre les parents. Changer les mentalités et lutter contre les stéréotypes sexués par l'éducation à l'égalité dès l'enfance, ces propositions sont d'autant plus importantes qu'on constate le regain d'une pensée réactionnaire et une montée de courants masculinistes visant à justifier le modèle inégalitaire entre les femmes et les hommes.

Ingrid Darroman, membre de la Fondation Copernic et du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) ; **Christiane Marty**, économiste, membre de Genre et Altermondialisme et de la Fondation Copernic, autrice de *L'Enjeu féministe des retraites* (La dispute 2023) ; **Céline Piques**, économiste, membre du Haut Conseil à l'égalité, porte-parole de l'association Osez le féminisme ! (OLF) ; **Suzy Rojzman**, porte-parole du CNDF, présidente de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac) ; **Stéphanie Treillet**, économiste, membre des Économistes atterrés et de l'association Genre et Altermondialisme.

Cet article a été publié par *Le Monde*, 16 janvier 2025, que nous remercions pour nous avoir autorisés de le republier.

Dans la page web du *Monde*, l'article a été publié sous le titre « [Il faut cesser de considérer les femmes comme une variable d'ajustement que l'on peut renvoyer au foyer au gré de considérations budgétaires](#) ».

³ *Les ogres*, de Victor Castanet (Flammarion, 2024) ; *Le prix du berceau*, de Daphné Gastaldi et Mathieu Périsse 5seuil, 2023) ; *Babyzness*, Bérange Lepetit et Elsa Marnette (Robert Laffont, 2023).